



EXEMPLES D'AIDES SOCIALES COMMUNALES

Représentant un certain tabou durant de nombreuses années, la paupérisation des seniors est désormais un phénomène avéré et analysé. Selon les statistiques fédérales, une personne âgée sur cinq fait face à des difficultés financières en Suisse. Une situation qui touche plus sévèrement les femmes séniors que leurs homologues masculins (Meyer ; 2019)¹ ; (OFS ; 2020)².

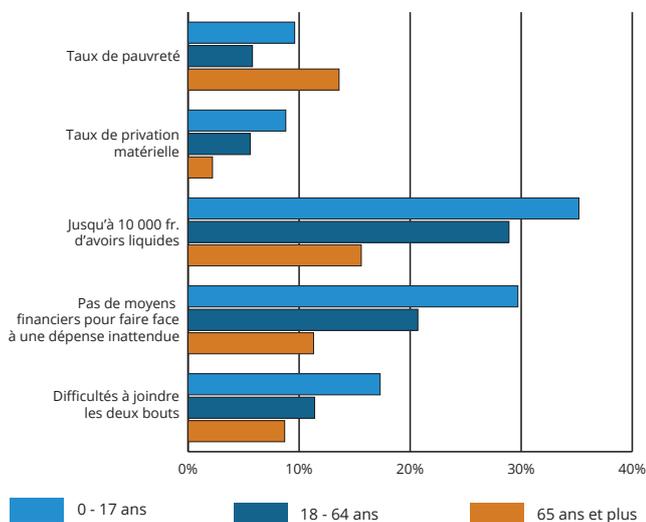
Certaines communes offrent des prestations et aides sociales particulières à leurs administré-e-s senior-e-s. La liste non-exhaustive des aides proposées ci-dessous présente des moyens d'actions complémentaires aux aides cantonales et sans lien avec les différentes prestations des CMS.

1. A. Meyer (2019). « Le troisième âge à bout de souffle ». Swissinfo ; Vivre et vieillir.

2. OFS (2020). « La pauvreté des personnes âgées ». Actualité OFS ; 20 – Situation économique et sociale de la population. Neuchâtel.

Divers indicateurs de la pauvreté, selon la classe d'âge, en 2018

En % de la population résidente permanente suisse vivant dans un ménage privé

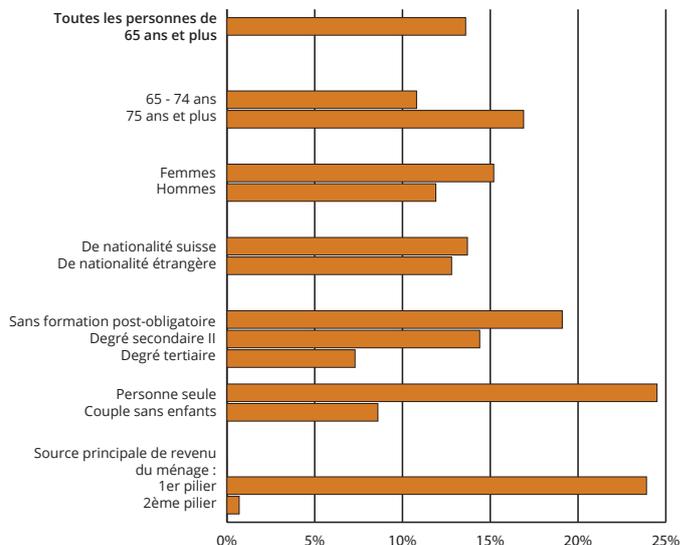


Le taux de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle. Avoirs liquides : avoirs bruts des comptes bancaires et postaux, valeur des actions, des titres des créances et des fonds de placement de tous les membres du ménage (fortune liquide brute).

Source : OFS - Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2018, version 22.1.2020, y c. données expérimentales sur la fortune

Taux de pauvreté, en 2018

En % de la population résidente de 65 ans et plus vivant dans un ménage privé



Le statut de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle.

Source : OFS - Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2018, version 22.1.2020, sans loyer fictif

LOGEMENTS À BUTS SOCIAUX

Certaines communes proposent à leurs administré-e-s des appartements à buts sociaux, c'est-à-dire à loyer modéré. (Les communes de Lutry, Paudex et Lausanne en sont notamment des exemples.)

Cette aide est la bienvenue pour une partie des seniors dont la précarité économique est préalablement attestée.



AIDE À LA GESTION DES DÉCHETS

Des sacs poubelles sans taxes peuvent être distribués aux seniors dont l'incontinence, au sens de la LAMal, est attestée par un CMS ou par un médecin traitant. (Les municipalités de Cugy et Cheseaux appliquent cette mesure.)

Un ramassage à domicile des déchets encombrants peut aussi être proposé à frais modéré ou gratuitement aux seniors à mobilité réduite. (Ce service existe notamment dans les communes de Bretigny, Cheseaux et Jouxens-Mézery.)



AIDE INDIVIDUELLE AUX REPAS

En supplément des aides individuelles octroyées par le canton, telles que les repas livrés par les services d'aide et de soins à domicile, une aide pour les repas et proposée par certaines communes en partenariat avec des restaurants. (C'est notamment le cas des communes d'Ecublens et de Renens.)

Les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS et AI reçoivent ainsi des bons qui sont destinés à payer des cafés et des repas chez les restaurants partenaires de l'opération. Chaque bénéficiaire reçoit ainsi un carnet de 12 bons par trimestre équivalent à CHF 240.- par année.

Un autre exemple de partenariat avec des restaurateurs locaux est celui de la commune de Jorat-Mézière qui, à la suite de la rénovation de l'auberge communale, propose des menus à petits prix. Sans être une aide directe, ce type de mesure favorise une alimentation saine, tout en luttant contre l'isolement des seniors.



SUBVENTIONNEMENT AUX TÉLÉRÉSEAUX

Certaines municipalités proposent aux seniors de leur commune un service de subventionnement aux abonnements de télé-réseau. (C'est notamment le cas des communes de Lausanne et de Pully.)

“

LAUSANNE RÉGION VOUS OFFRE SON SOUTIEN

Lausanne Région, au travers de son Référent seniors régional, se tient à votre disposition pour tout conseil ou aide concernant la mise en place d'une mesure sociale mentionnée ci-dessus.

CONTACT : Maël Joly - Chef de projet - Référent seniors régional - T dir 021 552 73 37 - m.joly@lausanneregion.ch

”